

# Le Grand Parc

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2003

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents** : Messieurs Daniel MERTIAN DE MULLER, Jean-Marc LE RUDULIER, Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Jacques LASSERRE, Madame Dominique CONORT, Monsieur Jean-Claude BOSONNET, Madame Monique LE SAINT, Messieurs Jean Paul MASSON, Marc BODIN, Patrick CONFETTI, Bertrand DEVIENNE, Philippe LEQUAIN, Jean-François PEUMERY, (pouvoir de Monsieur Alain-Michel LAMBERT), Jean-Philippe BARRET, Mademoiselle Anne BARRE, (représentante de Monsieur Philippe LAVAUD), Madame Gaétane DESJARDINS, (pouvoir de Monsieur Jean-Martel PICUT), Messieurs, Gilles PANCHER, Claude BANCILHON, Thierry LEGRET, Alain FONTAINE, Gérard MEZZADRI, Jean-Michel ISSAKIDIS, Pierre LESTRADE, Gérard-C. MARTIN

**Absents excusés** : Monsieur Alain-Michel LAMBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François PEUMERY, Monsieur Jean-Martel PICUT ayant donné pouvoir à Madame Gaétane DESJARDINS, Monsieur Philippe LAVAUD représenté par Mademoiselle Anne BARRE, suppléante,

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PANCHER

Date de convocation : 9 septembre 2003

Date d'affichage de la convocation : 9 septembre 2003

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

N° de l'ordre du jour : 2003.09.04 Marché de collecte et de traitement des déchets ménagers de 6 communes de la communauté de communes du Grand Parc

□ M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2003, les marchés de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des communes de la communauté de communes du Grand Parc ont été transférés à la communauté de communes.

Les marchés de Buc, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et Viroflay arrivent à échéance fin 2003, celui de Saint-Cyr l'Ecole arrive à échéance en Mars 2004 et

PRE

2003

celui de Jouy-en-Josas en Juillet 2004. Les marchés des 4 autres communes de la communauté de commune arrivent à échéance fin 2005 - début 2006.

Afin de préparer le renouvellement des ces marchés, un diagnostic des prestations actuelles a été réalisé. Ainsi, le principe proposé pour la rédaction des cahiers des charges est le suivant :

- le renouvellement des marchés des 6 communes listées précédemment débutera le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 et des périodes sont prévues pour inclure les communes dont les échéances des marchés sont postérieures à cette date.
- Les marchés des 6 communes concernées par le présent appel d'offre auront une durée de 2 ans
- L'allotissement proposé prévoit un regroupement des prestations de gestion des déchets à l'échelle du territoire des 6 communes, à savoir :

• Pour le marché de collecte :

- Lot 1 : Collecte sélective du verre en apport volontaire
- Lot 2 : Collecte en Porte-à-Porte des ordures ménagères, emballages, verre, papier et collecte en apport Volontaire du papier
- Lot 3 : Collecte des déchets verts en porte-à-porte et apport volontaire
- Lot 4 : Collecte des encombrants en porte-à-porte

• Pour le marché de traitement :

- Lot 1 : Tri des emballages et journaux-magazines
- Lot 2 : Compostage des déchets verts collectés sur 4 communes de la communauté de communes
- Lot 3 : Compostage des déchets collectés sur 2 communes de la communauté de communes
- Lot 4 : Traitement des encombrants

- Chaque lot prévoit :

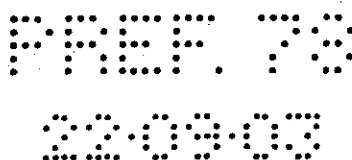
- une tranche ferme dans laquelle les prestations demandées sont similaires aux prestations actuelles de chaque communes.
- une ou plusieurs tranches conditionnelles dans lesquelles les prestations demandées correspondent à une harmonisation et une mise en cohérence du service à l'échelle des 6 communes concernées ( cf présentation en annexe)

Le coût global du marché de collecte est estimé à 2 454 000 € HT décomposé comme suit :

- Lot 1 : collecte sélective du verre en apport volontaire (37 000 € HT)
- Lot 2 : collecte sélective des ordures ménagères, hors verre en apport volontaire (2 029 000 € HT)
- Lot 3 : collecte des déchets verts en porte-à-porte et apport volontaire (241 000 € HT)
- Lot 4 : collecte des encombrants en porte à porte (147 000 € HT)

Le coût global du marché de traitement est évalué à 609 000 € HT décomposé comme suit :

- Lot 1 : tri des emballages et journaux magazines (301 000 € HT)



- Lot 2 : compostage des déchets verts collectés sur 4 communes de la CC du Grand Parc (Buc, Jouy, Les Loges et Toussus) (76 000 € HT)
- Lot 3 : compostage des déchets verts collectés sur 2 communes de la CC du Grand Parc (Viroflay et Saint-Cyr) (61 000 € HT)
- Lot 4 : traitement des encombrants (171 000 € HT)

Il convient par conséquent d'envisager le lancement d'une consultation selon la procédure de l'appel d'offre ouvert européen.

Les offres seront jugées au regard des critères de choix suivants, par ordre décroissant d'importance :

- 1<sup>er</sup> critère : valeur technique. Ce critère sera apprécié par rapport au mémoire présentant la méthode et les moyens que le titulaire compte employer, notamment le matériel nécessaire pour assurer les prestations. L'analyse du dossier s'attachera à évaluer la valeur environnementale des prestations proposées (impact sur l'environnement).
- 2<sup>nd</sup> critère : économie globale de l'offre, notamment prix de la prestation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques LASSERRE rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. décide de lancer une consultation en vue d'assurer le renouvellement du marché de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des communes de Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Saint-Cyr l'Ecole, Toussus-le-Noble et Viroflay ;
2. dit que cette consultation s'effectuera selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen et adopte à cet effet le dossier de consultation des entreprises correspondant.

Le montant estimatif des lots de ces marchés sont les suivants :

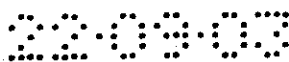
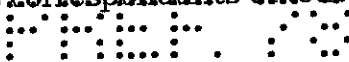
- Pour le marché de collecte :

- Lot 1 : collecte sélective du verre en apport volontaire (37 000 € HT)
- Lot 2 : collecte sélective des ordures ménagères, hors verre en apport volontaire (2 029 000 € HT)
- Lot 3 : collecte des déchets verts en porte-à-porte et apport volontaire (241 000 € HT)
- Lot 4 : collecte des encombrants en porte à porte (147 000 € HT)

- Pour le marché de traitement :

- Lot 1 : tri des emballages et journaux magazines (301 000 € HT)
- Lot 2 : compostage des déchets verts collectés sur 4 communes de la CC du Grand Parc (Buc, Jouy, Les Loges et Toussus) (76 000 € HT)
- Lot 3 : compostage des déchets verts collectés sur 2 communes de la CC du Grand Parc (Viroflay et Saint-Cyr) (61 000 € HT)
- Lot 4 : traitement des encombrants (171 000 € HT)

3. donne tous les pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les marchés correspondants et tout document s'y rapportant



4. donne tous les pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer les marchés négociés correspondants en cas d'appel d'offres infructueux
5. donne tous les pouvoirs à Monsieur le Président pour ester en justice relativement à ces marchés

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis au voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,

  
**Etienne PINTÉ**

PREF 75

22-09-03